

API RESTAURATION

**Société par Actions Simplifiée à Mission
au capital de 10.000.000 €uros**

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

**RESOLUTION D'AFFECTATION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 26 MARS 2026**

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2025, soit la somme de 40.420.244 €uros de la manière suivante : dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 350 €uros, distribution d'un dividende unitaire brut de 1,20 €uros (éligible à l'abattement de 40 %), soit la somme globale de 12.000.000 €uros, et affectation du solde disponible, soit la somme de 28.419.894 en REPORT A NOUVEAU.

**RESOLUTION D'AFFECTATION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 26 MARS 2026**

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2025, soit la somme de 40.420.244 €uros de la manière suivante : dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 350 €uros, distribution d'un dividende unitaire brut de 1,20 €uros (éligible à l'abattement de 40 %), soit la somme globale de 12.000.000 €uros, et affectation du solde disponible, soit la somme de 28.419.894 en REPORT A NOUVEAU.

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**,
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*

API RESTAURATION

**Société par Actions Simplifiée à Mission
au capital de 10.000.000 €uros**

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 384 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31082025		N-1 31082024		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 602 725	AG	3 578 769	2 023 955	1 042 701	
		Fonds commercial (1)	AH	1 221 384	AI	1 178 227	43 157	43 157	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			547 616	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN	356 672	AO	125 017	231 654	163 430	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	47 594 291	AQ	33 070 673	14 523 618	13 690 798	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	82 909 264	AS	64 162 430	18 746 833	17 418 719	
		Autres immobilisations corporelles	AT	33 267 067	AU	22 442 381	10 824 685	9 213 455	
		Immobilisations en cours	AV	4 117 556	AW		4 117 556	3 463 799	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	12 064 772	CV	3 699 866	8 364 906	11 864 906	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	3 016 635	BE	444 779	2 571 856		
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	2 452 471	BI		2 452 471	2 517 091	
		TOTAL (II)	BJ	192 602 839	BK	128 702 146	63 900 693	59 965 675	
			BL	15 959 957	BM		15 959 957	14 995 891	
			BN		BO				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	En cours de production de biens	BP		BQ				
		En cours de production de services	BR		BS				
		Produits intermédiaires et finis	BT		BU				
		Marchandises	BV	655	BW		655	655	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BX	121 288 879	BY	3 328 080	117 960 799	124 524 598	
	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	21 055 920	CA	270 035	20 785 885	32 282 545	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	144 047 837	CE		144 047 837	108 383 622	
	DIVERS	Disponibilités	CF	25 080 807	CG		25 080 807	10 418 100	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 477 037	CI		2 477 037	2 439 704	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	329 911 094	CK	3 598 115	326 312 979	293 045 118		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	522 513 934	1A	132 300 261	390 213 672	353 010 794		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve			Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API RESTAURATION</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000 000)			DA	10 000 000	10 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000 000	1 000 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	90 407 877	67 016 005
	Report à nouveau			DH	45 198 266	45 198 266
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	40 420 244	32 891 872
	Subventions d'investissement			DJ	29 822	13 287
	Provisions réglementées *			DK	6 636 578	5 414 375
	TOTAL (I)			DL	193 692 789	161 533 806
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	5 955 082	6 331 151
	Provisions pour charges			DQ	16 797 227	18 810 417
	TOTAL (III)			DR	22 752 309	25 141 568
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	42 990	49 029
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	2 488 646	3 067 587
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 158 213	4 178 118
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	62 271 639	63 560 296
	Dettes fiscales et sociales			DY	97 784 086	88 005 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	6 442 917	5 924 609
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	580 078	1 550 000
TOTAL (IV)			EC	173 768 573	166 335 419	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	390 213 672	353 010 794	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	166 448 163	159 366 151
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	157 541 661	FB		FC	157 541 661	158 329 585
	Production vendue { biens * services *	FD	855 127 673	FE	(35 924)	FF	855 091 749	772 987 488
		FG	13 400 702	FH		FI	13 400 702	17 958 820
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 026 070 037	FK	(35 924)	FL	1 026 034 112	949 275 893
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		12 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	13 413 709	11 390 295
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 399 046	1 431 685
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 040 846 868
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 060 401	1 619 592
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	385 788 029	370 020 938
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(964 065)	(1 509 309)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	159 561 132	152 988 689
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 066 427	11 590 705
	Salaires et traitements*					FY	287 665 256	258 045 604
	Charges sociales (10)					FZ	100 104 640	89 408 764
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*				GA	15 246 770	13 698 799
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	863 794	456 726
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 233 615	6 578 484
	Autres charges (12)					GE	4 626 901	3 798 199
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	971 252 906
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	69 593 962	55 412 681
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	501 277		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 493 489	4 228 853	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		150 000	
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	391 925	503 089	
	Total des produits financiers (V)						GP	5 386 692
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	3 944 779	100 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	122 576	107 286	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	4 067 355
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 319 337	4 674 656
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 913 299	60 087 338

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise						SAS API RESTAURATION		Néant	☐	*	
								Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	36 695	32 701	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB	1 052 361	436 937	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	5 662 702	5 195 211	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	6 751 759	5 664 850	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	701 227	365 770	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	3 144 753	553 027	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG	3 238 713	5 089 941	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	7 084 695	6 008 738	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	(332 935)	(343 888)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	HJ	12 657 141	11 492 130	
Impôts sur les bénéfices *							(X)	HK	17 502 979	15 359 447	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	1 052 985 321	972 656 668	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	1 012 565 076	939 764 795	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	40 420 244	32 891 872	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières					HY	20 752		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *					HP	5 442	5 250	
			- Crédit-bail immobilier					HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						IJ	637 095	1 089 999	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)						HX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD			
	(9)	Dont transferts de charges						A1	8 825 877	8 372 016	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5									
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	3 576 838	2 517 851		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires	A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Pénalités, Amendes								701 227			
Cessions d'immobilisations								3 144 753		1 046 649	
Amortissements dérogatoires								2 315 155		1 112 548	
Reprise sur provisions pour dépréciation des Imobilisations										132 474	
Plan AGA								903 961		4 417 679	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 620 229	KE		KF	2 251 497	
CORPORELLES	Terrains				KG	163 430	KH		KI	193 242	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	4 514 431	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	237 482	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	38 939 328	KQ		KR	4 147 530	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	77 001 438	KT		KU	8 163 606	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	512 770	KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	17 928 695	KZ		LA	4 219 891	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	12 241 222	LC		LD	1 510 453	
		Emballages récupérables et divers *			LE	21 080	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	3 463 799	LI		LJ	6 983 680	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	155 023 677	LO		LP	25 218 403	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	12 064 772	8V		8W	2 864 743
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	3 016 635
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 517 091	1U		1V	86 685		
TOTAL IV				LQ	14 581 864	LR		LS	5 968 064		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	175 225 770	ØH		ØJ	33 437 965		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	1 047 616	LW	6 824 109	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	356 672	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	4 514 431	MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	237 482	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	244 480	MH	42 842 377	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	2 255 780	MK	82 909 264	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM		MN	512 770	MO			
		Matériel de transport	IV	MP	1 874 264	MQ	20 274 322	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	1 292 781	MT	12 458 894	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW	21 080	MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	6 329 923	NA	4 117 556	NB			
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY	NG	11 997 230	NH	168 244 850	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IO	ØX	2 864 743	ØY	12 064 772	ØZ			
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C	3 016 635	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	151 306	2F	2 452 471	2G			
	TOTAL IV		I3	NJ	3 016 049	NK	17 533 879	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	16 060 896	ØL	192 602 839	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE		68 602	RF		RI		RJ	68 602
Autres immobilisations incorporelles	PE		2 308 525	PF	982 908	PG	45 998	PH	3 245 436
TOTAL I	RK		2 377 128	RM	982 908	RN	45 998	RO	3 314 038
Terrains	PI		85 545	PJ	39 472	PK		PL	125 017
Constructions	Sur sol propre	PM	2 622 185	PN	269 490	PO		PQ	2 891 675
	Sur sol d'autrui	PR	237 482	PS		PT		PU	237 482
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	24 918 026	PW	3 253 272	PX	234 512	PY	27 936 785
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		59 582 718	QA	6 715 257	QB	2 135 545	QC	64 162 430
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	446 949	QE	19 116	QF		QG	466 066
	Matériel de transport	QH	11 097 556	QI	2 563 918	QJ	1 749 349	QK	11 912 124
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 945 806	QM	1 403 333	QN	1 284 950	QO	10 064 189
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU		108 936 270	QV	14 263 861	QW	5 404 358	QX	117 795 773
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN		111 313 398	ØP	15 246 770	ØQ	5 450 356	ØR	121 109 812

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2	43 587	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	43 587
Constructions	Sur sol propre	Q9	14 670	R1		R2		R3		R4		R5		R6	14 670
	Sur sol d'autrui	R7		R8	1 423 272	R9		S1		S2		S3		S4	1 423 272
	Ins. gales, agence et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7	735 075	T8		T9	(735 075)
	Inst. gales, agence am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8	569 646	U9		V1		V2	217 500	V3	53 596	V4		V5	298 549
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	263 978	V8		V9	103 177	W1	3 197	W2		W3	157 602
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2	627 904	X3	1 687 251	X4		X5	320 678	X6	791 870	X7		X8	1 202 607
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL	19 596					NM						NO	19 596
Total général (I+II+III)		NP	647 500	NQ	1 687 251	NR		NS	320 678	NT	791 870	NU		NV	1 222 203
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	2 334 751		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	1 112 548		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	1 222 203	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	5 414 375	TM	2 334 751	TN	1 112 548	TO	6 636 578	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	5 414 375	TS	2 334 751	TT	1 112 548	TU	6 636 578	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	6 331 151	4B	2 369 603	4C	2 745 671	4D	5 955 082	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	10 902 381	4Y		4Z	439 105	5A	10 463 276	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	7 908 035	5W	2 767 974	5X	4 342 059	5Y	6 333 950	
	TOTAL II	5Z	25 141 568	TV	5 137 577	TW	7 526 836	TX	22 752 309	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	1 609 625	6B		6C	166 666	6D	1 442 959
		– corporelles	6E	2 137 204	6F		6G	132 474	6H	2 004 729
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U	199 866	9V	3 500 000	9W		9X	3 699 866
		– autres immobilisations financières (1)*	06		07	444 779	08		09	444 779
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	2 968 643	6U	764 486	6V	405 049	6W	3 328 080	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	170 727	6Y	99 308	6Z		7A	270 035	
	TOTAL III	7B	7 086 066	TY	4 808 573	TZ	704 191	UA	11 190 449	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	37 642 010	UB	12 280 903	UC	9 343 575	UD	40 579 338	
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	6 001 372	UF	8 271 645				
		– financières	UG	3 944 779	UH					
– exceptionnelles		UJ	2 334 751	UK	1 071 929					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 ^e du C.G.I								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 452 471	UV	2 452 471	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 529 011		3 529 011						
	Autres créances clients	UX	117 759 867		117 759 867						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	647 540		552 026			95 513			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	249 160		249 160						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 429 609		5 429 609					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	11 280 236		11 280 236						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 449 374		3 449 374						
	Charges constatées d'avance	VS	2 477 037		2 477 037						
	TOTAUX		VT	147 274 309	VU	147 178 795	VV		95 513		
	RENOVOIS	(1) Montant des	VD								
– Prêts accordés en cours d'exercice		VE									
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	42 990		42 990						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 488 646		163 248			2 325 397			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62 271 639		62 271 639						
Personnel et comptes rattachés		8C	52 732 475		52 732 475						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 147 016		26 147 016						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 358 469		5 358 469						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 624 272		7 624 272						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 921 853		5 085 055			836 798			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 416		10 416						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 432 501		6 432 501						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	580 078		580 078						
TOTAUX		VY	169 610 359	VZ	166 448 163			3 162 196			
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	292 205	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/08/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 40 420 244

Charges non admises en
déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf
amortissements à porter ligne ci-dessous)
Autres charges et dépenses somptuaires
(art. 39-4 du C.G.I.)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.)
et autres amortissements non déductibles

WE

237 568

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre
d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration
(art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non
déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

45 363 379

Charges à payer liées à des états et territoires
non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

XW 45 910 594

Amendes et pénalités

WJ

547 214

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

XY

I7 18 228 405

Quote-part Bénéfices réalisés par une société
de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés
à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régimes d'imposition
particuliers et
impositions différéesMoins-values
nettes
à
long terme{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %Fraction imposable des plus-values réalisées au
cours d'exercices antérieurs*

{ - Plus-values nettes à court terme

{ - Plus-values soumises au régime des fusions

I8

ZN

WN

WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à
détailler sur feuillet séparé DONT *Intérêts excédentaires
(art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises*
(activité exonérée)

SW

WQ 5 555 128

Quote-part de 12 % des
plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR 110 601 058

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WS

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU 37 157 299

Régimes d'imposition particuliers
et impositions différéesPlus-values
nettes
à
long terme{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %
- imposées au taux de 19 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à
Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation

2A

24 156

XA 458 968

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

France Ruralités Revitalisation
(FRR) (art. 44 quinquies A)

HT

Entreprises nouvelles
44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes
(44 sexies A)

L5

Zone franche urbaine -TE
(art. 44 octies A)

ØV

Sociétés investissement
immobilier cotée
(art. 208 C)

K3

Zone de restructuration de
la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser
(art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à
redynamiser (44 duodecies)

1F

Zone franche d'activités
NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation
rurale (art. 44 quaterdecies)

PC

Zone de développement prioritaire
(art. 44 septdecies)

PB

XF

XG

XH

XI

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à
détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies F)

YI

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies B)

YB

Dont déduct° exception. simulateur de
conduite (art. 39 decies E)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies C)

YC

Créance dégagee par le
report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour
investissement (art. 39 decies D)

YD

XG 2 302 952

XH

XI

XJ

XK

XL

XM

XN

XO

XP

XQ

XR

XS

XT

XU

XV

XW

XX

XY

YZ

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

ZF

ZG

ZH

ZI

ZJ

ZK

ZL

ZM

ZN

ZO

ZP

ZQ

ZR

ZS

ZT

ZU

ZV

ZW

ZX

ZY

ZZ

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	45 198 266	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	32 891 872			ZD	23 391 872						
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	9 500 000						
	TOTAL I	0F	78 090 138			TOTAL II	ZH	78 090 138					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	5 442		YQ	5 442		5 250					
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	15 668 884		12 892 645					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	12 427 454		XQ	16 794 353		15 027 343					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	55 935 795		53 693 330					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 333 539		9 787 560					
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	69 837		ST	61 828 559		61 587 808					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	159 561 132		152 988 689					
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 827 524		1 735 146					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z	11 238 903		9 855 558					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	13 066 427		11 590 705					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	76 479 157		68 480 825					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	58 462 708		54 176 887					
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	281 013 537							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.09.2024 et clos le : 31.08.2025		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	10836.50	
Dont apprentis	YF	201.00	
Dont handicapés	YG	478.10	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 026 034 112	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 026 034 112
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 399 046	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	1 004 368	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	617 844	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	3 021 259
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	425 362 168	
Variation négative des stocks	OQ	40 302	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	104 094 762	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	234 182	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 626 901	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	534 358 317
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 494 697 054
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	494 697 054
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex

Tél. : +33 (0) 3 28 04 35 00
www.ey.com/fr

API Restauration

Exercice clos le 31 août 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société API Restauration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
3169366315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable membre du Réseau
des Centres de la Région Île-de-France

Siege social : 1-2, place des Sacleries - 92400 Courcouronnes - Paris (la Défense)

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de retraite et des risques prud'homaux. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

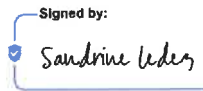
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A blue ink signature of Sandrine Ledez, enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Sandrine Ledez